

SCP LECOQ-VALLON & FERON-POLONI

Avocats

14, rue Jacques Bingen 75017 PARIS

Tél. : 01.53.04.97.77 – Fax 01.53.04.97.78

Toque L 187

BULLETIN D'INFORMATION DU 06/02/2023

Affaire : DOSSIER GENERAL ARISTOPHIL PROCEDURE CONTRE LES BANQUES

En ce qui concerne la ventes des indivisions effectuées par Maître HOTTE Pascal :

Comme vous le savez, la vente des indivisions est effectuée par Maître HOTTE Pascal, désigné en qualité de Mandataire par le Tribunal Judiciaire de Paris à cette fin lorsque la société ARISTOPHIL a été placée en procédure collective.

Il est très important de nous faire parvenir les relevés d'opérations de vente (établi par Maître HOTTE et disponible sur votre espace personnel sur son site) ou relevés bancaires (biffés en ne laissant que l'opération de Me HOTTE figurant au crédit) afin que nous puissions mettre à jour le montant du préjudice subi pour chacun d'entre vous.

Si vous détenez des parts d'une ou plusieurs indivisions et que vous n'avez pas d'information ou de paiement, il convient de vous rapprocher de l'étude de Maître HOTTE Pascal (téléphone : 01 45 38 26 66).

Il convient tout de même de vérifier vos comptes bancaires au préalable.